

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 23 SEPTEMBRE 2022**

Publié par l'OP3FT, l'organisation de standardisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 septembre 2022.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20220923/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20220923/access.html>

Le 23 septembre 2022, à 17h, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours de réalisation par l'équipe de l'OP3FT, notamment
 - les travaux liés à la promotion de la technologie Frogans
 - les travaux liés à la protection de la technologie Frogans
 - les travaux liés au progrès de la technologie Frogans
- Participation de l'Opérateur du FCR à un concours d'innovation et d'entrepreneuriat organisé par la municipalité de Shenzhen (Chine),
- Renouvellement des membres du Comité d'investissement,
- Participation à la Hong Kong Arbitration Week 2022,
- Ingrédients de la diffusion globale de la technologie Frogans,
- Preuve de Concept pour l'utilisation des sites Frogans dans un environnement VR immersif de type métavers,
- OP3FT Branches / Renouvellement du mandat de Monsieur Amaury Grimbart en tant que Directeur exécutif d'OP3FT China,
- Développement d'OP3FT China,
- Paiement par l'Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d'exploitation du FCR,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail de l'équipe de l'OP3FT, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend acte des points suivants et prend à l'unanimité les décisions suivantes.

PARTICIPATION DE L'OPÉRATEUR DU FCR À UN CONCOURS D'INNOVATION ET D'ENTREPRENEURIAT ORGANISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SHENZHEN (CHINE)

Le Conseil d'administration prend acte que la société F2R2, Opérateur du FCR, a décidé de participer à la sixième édition de la compétition internationale d'innovation et d'entrepreneuriat organisée par la municipalité de Shenzhen (Chine), compétition ouverte pour la première fois à des candidatures venant de France. Le Conseil d'administration prend acte également que les lauréats de cette compétition recevront des prix sous forme de récompenses financières et pourront être mis en relation avec un vivier d'investisseurs. Enfin, le Conseil d'administration prend acte que cette candidature contribue à la notoriété de la technologie Frogans en Chine.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'Article 18 des Statuts de l'OP3FT, « le Comité d'investissement est chargé de faire des propositions de politique d'investissement au Conseil d'administration en vue de placements financiers et d'en assurer le suivi, tout en pouvant lui proposer des études et des expertises. Le Comité d'investissement est composé de deux à cinq membres qui sont nommés par le Conseil d'administration pour une durée de trois ans, sans limitation du nombre. »

Le Conseil d'administration prend acte que Monsieur Benoît REDON, dont le mandat expirera le 24 octobre 2022, a manifesté sa volonté de poursuivre sa fonction au sein du Comité d'investissement. Monsieur Benoît REDON a plus de 40 années d'expérience dans le milieu financier français et européen, dont 12 ans en tant que Directeur International d'Allianz. Dans ce contexte, et au vu de la qualification de Monsieur Benoît REDON en matière de gestion financière, le Conseil d'administration décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 24 octobre 2025.

Le Conseil d'administration prend acte que Monsieur Erik POINTILLART, dont le mandat expirera également le 24 octobre 2022, a lui aussi manifesté sa volonté de poursuivre sa fonction au sein du Comité d'investissement. Monsieur Erik POINTILLART, Vice-Président de l'IEFP (Institut pour l'Éducation Financière du Public), a plus de 40 années d'expérience dans le milieu financier français et européen, dont 12 ans en tant que Président du directoire de Écureuil Gestion en France. Dans ce contexte, et au vu de la qualification de Monsieur Erik POINTILLART en matière de gestion financière, le Conseil d'administration décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 24 octobre 2025.

Monsieur Amaury GRIMBERT rappelle que la dotation de l'OP3FT ne comporte ni valeur mobilière, ni somme d'argent.

PARTICIPATION À LA HONG KONG ARBITRATION WEEK 2022

Pour rappel, l'ADNDRC est un prestataire d'arbitrage agréé par l'OP3FT depuis 2014 pour les litiges portant sur les adresses et les réseaux Frogans dans le cadre de la procédure UDRP-F (Charte de Règlement Uniforme des Litiges pour les Adresses Frogans). HKIAC (Hong Kong International Arbitration Center) est le bureau de Hong Kong de l'ADNDRC.

Le Conseil d'administration prend acte que Monsieur Jérôme DELACROIX, Responsable du développement des antennes locales de l'OP3FT, participera en ligne à la Hong Kong Arbitration Week 2022, organisée par HKIAC du 24 au 28 octobre 2022.

INGRÉDIENTS DE LA DIFFUSION GLOBALE DE LA TECHNOLOGIE FROGANS

Monsieur Alexis TAMAS présente un tableau synoptique des spécifications de la technologie Frogans. Le Conseil d'administration prend acte de l'étendue du travail réalisé depuis les débuts du projet Frogans et des éléments restant à spécifier ou à développer en vue de la diffusion globale de la technologie Frogans.

PREUVE DE CONCEPT POUR L'UTILISATION DES SITES FROGANS DANS UN ENVIRONNEMENT VR IMMERSIF DE TYPE MÉTAVERS

Le Conseil d'administration prend acte que, même si l'engouement médiatique autour du métavers est probablement excessif, les environnements immersifs en 3D feront sans aucun doute partie de l'expérience des utilisateurs de l'Internet dans le futur.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration décide le démarrage de la réalisation d'une preuve de concept (ou « POC » pour *Proof of Concept*) permettant de mettre en scène la manière dont les utilisateurs pourraient naviguer sur des sites Frogans dans un environnement immersif en 3D. Ce « POC », initié par l'équipe d'OP3FT China, permettra de préparer un développement de Frogans Player pour ce type d'environnement.

OP3FT BRANCHES / RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR AMAURY GRIMBERT EN TANT QUE DIRECTEUR EXÉCUTIF D'OP3FT CHINA

Pour rappel, OP3FT Branches a été créée par décision du Conseil d'administration de l'OP3FT du 5 mars 2019. L'objet d'OP3FT Branches est l'implantation dans tous pays étrangers d'antennes locales de l'OP3FT, notamment sous la forme de filiales ou succursales. OP3FT Branches est une entité dédiée basée en France, à Paris, et détenue à 100% par l'OP3FT. Son capital social est affecté à la dotation de l'OP3FT. OP3FT Branches est administrée par un Président, l'OP3FT, qui est l'Actionnaire Unique d'OP3FT Branches.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de l'OP3FT adopte les résolutions suivantes concernant OP3FT Branches :

« **Résolution unique** - Renouvellement du mandat de Monsieur Amaury GRIMBERT en tant que Directeur Exécutif ("Executive Director") d'OP3FT China

Conformément à l'Article 13 des Statuts d'OP3FT China, Monsieur Amaury GRIMBERT a été nommé Directeur Exécutif d'OP3FT China lors de la création d'OP3FT China pour un mandat d'une durée de trois ans.

Ce mandat expire le 23 octobre 2022.

Monsieur Amaury GRIMBERT a manifesté sa volonté de poursuivre sa fonction de Directeur Exécutif d'OP3FT China.

Dans ce contexte, Monsieur Amaury GRIMBERT ne prenant pas part au vote, l'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat de Monsieur Amaury GRIMBERT en qualité de Directeur Exécutif d'OP3FT China pour trois ans, soit jusqu'au 23 octobre 2025.

DÉVELOPPEMENT D'OP3FT CHINA

Le Conseil d'administration prend acte que, dans le cadre des travaux destinés à la protection de la technologie Frogans réalisés par OP3FT China, Monsieur Antoine YANG, étudiant à l'École Centrale de Pékin et stagiaire à OP3FT China, a assisté à la huitième Conférence sur l'état de droit sur l'Internet en Chine, organisée à Pékin par l'Internet Society of China les 6 et 7 septembre 2022.

PAIEMENT PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU FCR

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 26 avril 2022 d'octroyer à titre exceptionnel à la société F2R2 de nouveaux délais de paiement de la redevance mensuelle, et d'effectuer un suivi à chacune de ses réunions jusqu'à l'apurement complet de l'arriéré par la société F2R2, Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, informe le Conseil d'administration de l'avancement de la levée de fonds de F2R2, qui est présentée sur son site Web « f2r2.fr ». Le Conseil d'administration prend acte de cet avancement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 19h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864